



Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service de l'administration numérique

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für die digitale Verwaltung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Plan de mise en œuvre 2026 - 2029

de la

Stratégie « Services numériques des autorités valaisannes »

Adopté en séance du Conseil d'Etat du 21 janvier 2026

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS.....	4
2.1	DESCRIPTION DES OBJECTIFS	4
2.2	INITIATIVES	5
2.3	SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION DES PROJETS AUX OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	6
2.4	ORDRE D'IMPORTANCE DES PROJETS	9
3	PROJETS ET MESURES.....	12
3.1	SERVICES DE BASE	12
3.1.1	<i>Portail des prestations numériques</i>	<i>12</i>
3.1.2	<i>Services d'identification et d'authentification.....</i>	<i>13</i>
3.1.3	<i>Service de paiement en ligne</i>	<i>14</i>
3.1.4	<i>Service de signature et de cachet électronique</i>	<i>15</i>
3.1.5	<i>Service de scannage de documents</i>	<i>16</i>
3.1.6	<i>Service de vérification de documents par code QR.....</i>	<i>17</i>
3.1.7	<i>Service de notification</i>	<i>18</i>
3.1.8	<i>Service de publication</i>	<i>19</i>
3.1.9	<i>Service de représentation</i>	<i>20</i>
3.1.10	<i>Service d'intégration des prestations</i>	<i>21</i>
3.2	PRESTATIONS NUMÉRIQUES.....	22
3.2.1	<i>Extrait cantonal du registre des poursuites</i>	<i>22</i>
3.2.2	<i>Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique.....</i>	<i>23</i>
3.2.3	<i>Gestion de la situation financière de l'administré.....</i>	<i>24</i>
3.2.4	<i>Encaissement de l'impôt communal.....</i>	<i>25</i>
3.2.5	<i>Edition des données administratives des professionnels de la santé.....</i>	<i>26</i>
3.2.6	<i>Saisie des relevés des produits stupéfiants des pharmacies</i>	<i>27</i>
3.2.7	<i>Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé</i>	<i>28</i>
3.2.8	<i>Demande de subside assurance-maladie.....</i>	<i>29</i>
3.2.9	<i>*POC d'intégration d'une prestation communale (attestation de domicile).....</i>	<i>30</i>
3.2.10	<i>*Projet d'intégration aux systèmes TIC communaux (POC).....</i>	<i>31</i>
3.2.11	<i>*Projet d'étude et d'intégration de prestations des EMS/CMS (POC)</i>	<i>32</i>
3.2.12	<i>*Projet d'étude et d'intégration de prestations pour les entreprises (POC)</i>	<i>33</i>
3.2.13	<i>Demande d'un extrait du registre foncier</i>	<i>34</i>
3.2.14	<i>*Gestion des données cadastrales</i>	<i>35</i>
3.2.15	<i>Demande de subvention par les communes pour l'entretien du Rhône</i>	<i>36</i>
3.2.16	<i>Demande d'attestation LFAIE (projet ALEXKO)</i>	<i>37</i>
3.2.17	<i>Gestion des demandes de contributions aux entités sportives.....</i>	<i>38</i>
3.2.18	<i>ePeche</i>	<i>39</i>
3.2.19	<i>eChasse</i>	<i>40</i>
3.2.20	<i>Demande de préavis et d'homologation des règlements communaux</i>	<i>41</i>
3.2.21	<i>Transmission des comptes et des budgets communaux.....</i>	<i>42</i>
3.2.22	<i>*eMigration</i>	<i>43</i>
3.2.23	<i>Aramis (Indemnisation LAVI, stage Avocats, examens Avocats)</i>	<i>44</i>
3.2.24	<i>Demande de subvention pour promouvoir la biodiversité.....</i>	<i>45</i>
3.2.25	<i>Reconnaitances d'expérience professionnelles et de formation</i>	<i>46</i>
3.2.26	<i>Digitalisation du processus de calcul des valeurs de rendements.....</i>	<i>47</i>

3.3	BASES LÉGALES.....	48
3.3.1	<i>Loi sur les services numériques des autorités valaisannes</i>	48
3.3.2	<i>Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes</i>	49
3.3.3	<i>Règlement sur les services de base</i>	50
3.3.4	<i>Etude sur les bases légales</i>	51
3.4	SUPPORT À L'USAGER.....	52
3.4.1	<i>Déploiement de l'organisation de support</i>	52
3.5	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	53
3.5.1	<i>Matériel promotionnel</i>	53
3.5.2	<i>Plateforme de collaboration inter-autorités</i>	54
3.5.3	<i>Manifestation annuelle sur le thème du numérique</i>	55
3.5.4	<i>Formation Passez au numérique</i>	56
3.5.5	<i>Système de gestion de la satisfaction des utilisateurs</i>	57

1 Introduction

La stratégie « Services numériques des autorités valaisannes » est l'expression d'une ambition majeure pour le canton du Valais. Celle-ci vise à transformer de façon durable les interactions entre la population, les entreprises et les autorités. Elle a été adoptée par le Conseil d'Etat en avril 2022.

Les chantiers sont nombreux, concernent toutes les autorités et réclament un investissement important en ressources financières et humaines autant métiers et que techniques durant toute la période de mise en œuvre.

Le plan de mise en œuvre est l'instrument de planification central pour ordonnancer les projets et mesures relatifs aux services numériques des autorités valaisannes financés tout ou partiellement par les budgets de l'Etat.

Il regroupe également les projets et mesures de numérisation d'importance où les ressources humaines du Service de l'administration numérique (SAN) sont impliquées.

Il énumère finalement d'autres mesures de soutien ou d'accompagnement à la transition numérique pilotées par le SAN.

Il est mis à jour à fréquence annuelle, en synchronisation avec le cycle budgétaire et sur la base des demandes déposées répondant aux critères d'éligibilité fixés en conformité avec la loi et l'ordonnance sur les services numériques des autorités.

2 Objectifs opérationnels

La stratégie « Services numériques des autorités valaisannes » définit une vision, des principes et des buts pour réaliser la numérisation des services dans tous les secteurs publics du canton.

Destinée à matérialiser l'ambition du Conseil d'État en matière de transformation numérique formulée en 2019, cette stratégie s'inscrit dans la ligne de celle de la Confédération, portée par Administration numérique suisse (ANS), et reprend largement les principes que les membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-change (AELE) ont ratifiés dans la déclaration de Tallinn sur l'eGovernment.

2.1 Description des objectifs

Réf.	Objectif	Description
OO1	Mettre en place l'architecture et les services de base nécessaires au développement des prestations numériques	<p>L'architecture et les services de base constituent la fondation technique nécessaire à développer l'offre de prestations numériques sur une base robuste, réutilisable et éprouvée.</p> <p>L'utilisation systématique de ces services de base par les autorités valaisannes permettra en outre de réaliser des économies d'échelle sur le développement de nouvelles prestations et le support technique.</p>
OO2	Ancrer et accroître la collaboration entre les différents niveaux institutionnels par le développement de prestations conjointes	<p>La collaboration entre les autorités, de même niveau institutionnel ou non, se renforce par la fourniture de prestations numériques conjointes. Ainsi, en tant que maître d'œuvre de leur réalisation, l'État du Valais pilote avec les autorités d'autres niveaux institutionnels la priorisation, la planification et la conception de ces prestations.</p> <p>La mise en œuvre de prestations numériques conjointes nécessite, de la part des autorités impliquées, une harmonisation de leurs processus métiers ainsi que l'utilisation de standards techniques communs selon le principe d'interopérabilité.</p>
OO3	Poser la base légale, la gouvernance, l'organisation et les structures de financement nécessaires à la transformation numérique des services public	<p>La mise en œuvre de l'administration numérique doit s'appuyer sur une base légale définissant le périmètre institutionnel de la transformation numérique ainsi que les principes de mise en œuvre, notamment du point de vue technologique. La loi sur les services numériques des autorités (LSNA) répondra à cet impératif. En complément, d'autres bases légales sectorielles existantes seront impactées par ce processus de transformation et devront être adaptées.</p> <p>Le pilotage de la mise en œuvre nécessitera de mettre en place une structure organisationnelle où siègeront les représentants des autorités, en particulier le Canton et les communes.</p> <p>Par ailleurs, réaliser la transformation numérique des autorités nécessitera la contribution de différents services de l'État et des autorités valaisannes afin de déployer, communiquer, accompagner et supporter cette dernière.</p> <p>Finalement, les modalités de financement de la mise en œuvre de la stratégie par l'ensemble des parties prenantes devront être arrêtées dans la loi et faire l'objet d'un crédit d'engagement</p>

OO4	Gérer et valoriser la donnée numérique tout au long de son cycle de vie	<p>La donnée est au centre de tout projet numérique. La protéger et l'exploiter nécessite une démarche coordonnée de définition et de standardisation. L'échange de données entre autorités doit être systématiquement encouragé partout où cela est possible et utiliser les protocoles et infrastructures d'échange standardisés et sécurisés.</p> <p>L'ouverture de certaines données publiques doit être systématisée, dans le respect de la base légale et dans le prolongement des démarches nationales.</p> <p>La qualité doit faire l'objet d'exigences et doit être monitorée et le respect de la protection des données doit être garanti.</p>
OO5	Promouvoir les prestations numériques et accompagner leur utilisation	<p>La transformation numérique des services est une évolution majeure dans la façon qu'auront la population et les entreprises d'interagir avec les autorités. Elle leur permettra notamment de s'affranchir des contraintes de lieu et de temps pour l'accomplissement de leurs démarches administratives. Pour que le plus grand nombre bénéficie de cette évolution, il est nécessaire que les services numériques soient connus et perçus comme abordables dans leur utilisation.</p> <p>En outre, la confiance est indispensable à ce que ce nouveau canal soit choisi en priorité par la plus grande partie de la population. Pour ce faire des mesures de communication, de sensibilisation, d'accompagnement et de formation doivent être mises sur pied tant pour le personnel que pour les usagers.</p> <p>Finalement, le support doit être efficace, réactif et professionnel.</p>

Les projets de ce plan de mise en œuvre peuvent être contributif d'un ou plusieurs objectifs opérationnels.

2.2 Initiatives

Les initiatives sont des ensembles de projets et de mesures qui portent sur une même thématique. De nouvelles initiatives pourront être définies lors de la révision périodique de ce plan de mise en œuvre.

L'initiative **Services de base** regroupe les projets qui servent à mettre en service, exploiter et maintenir les services de base tels que définis dans la Loi sur les services numériques des autorités (LSNA) à l'article 6 alinéa 3.

L'initiative **Prestations numériques** regroupe les projets de numérisation des prestations délivrées par les services métiers des autorités.

L'initiative **Bases légales** regroupe les projets qui mettent en place les conditions juridiques utiles et nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie numérique des autorités. Il s'agit en particulier de la LSNA et son ordonnance, ainsi que du règlement sur les services de base prévu dans les dispositions d'exécution de la loi.

L'initiative **Support à l'utilisateur** regroupe les mesures de support à l'utilisateur. Ce support peut se concrétiser sous la forme d'un helpdesk, de formulaires de contact, de chatbot, etc.

L'initiative **Communication et sensibilisation** regroupe les projets et mesures de communication tels que prévus dans la stratégie de communication et dans son plan de mise en œuvre.

Les projets de ce plan de mise en œuvre sont rattachés à une seule initiative.

2.3 Synthèse de la contribution des projets aux objectifs opérationnels

La contribution des projets aux objectifs opérationnels est définie dans le tableau ci-dessous.

Initiative	Projet	OO1	OO2	OO3	OO4	OO5
Services de base	Portail des prestations numériques	X				
Services de base	Services d'identification et d'authentification	X				
Services de base	Service de paiement en ligne	X				
Services de base	Service de signature et de cachet électroniques	X				
Services de base	Service de scannage de documents	X				
Services de base	Service de vérification de documents par code QR	X				
Services de base	Service de notification	X				
Services de base	Service de publication	X				
Services de base	Service de représentation	X				
Services de base	Service d'intégration des prestations	X				
Prestations numériques	Extrait cantonal du registre des poursuites		X			
Prestations numériques	Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique		X			
Prestations numériques	Gestion de la situation financière de l'administré		X			
Prestations numériques	Encaissement de l'impôt communal		X			
Prestations numériques	Edition des données administratives des professionnels de la santé		X			
Prestations numériques	Saisie des relevés des produits stupéfiants des pharmacies		X			
Prestations numériques	Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé		X			
Prestations numériques	Demande de subside assurance-maladie		X			
Prestations numériques	*POC d'intégration d'une prestation communale (attestation de domicile)		X			

Initiative	Projet	001	002	003	004	005
Prestations numériques	*Projet d'intégration aux systèmes TIC communaux (POC)		X			
Prestations numériques	*Projet d'étude et d'intégration de prestations pour les EMS/CMS (POC)		X			
Prestations numériques	*Projet d'étude et d'intégration de prestations pour les entreprises (POC)		X			
Prestations numériques	Demande d'un extrait du registre foncier		X			
Prestations numériques	*Gestion des données cadastrales		X			
Prestations numériques	Demande de subvention par les communes pour l'entretien du Rhône		X			
Prestations numériques	Demande d'attestation LFAIE (projet ALEXKO)		X			
Prestations numériques	Gestion des demandes de contributions aux entités sportives		X			
Prestations numériques	ePêche		X			
Prestations numériques	eChasse		X			
Prestations numériques	Demande de prévis et d'homologation des règlements communaux		X			
Prestations numériques	Transmission des comptes et des budgets communaux		X			
Prestations numériques	*eMigration		X			
Prestations numériques	Aramis (Indemnisation LAVI, stage Avocats, examens Avocats)		X			
Prestations numériques	Demande de subvention pour promouvoir la biodiversité		X			
Prestations numériques	Reconnaitances d'expériences professionnelles et de formation		X			
Prestations numériques	Digitalisation du processus de calcul des valeurs de rendements		X			
Bases légales	Loi sur les services numériques des autorités valaisannes			X		

Initiative	Projet	001	002	003	004	005
Bases légales	Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes			X		
Bases légales	Règlement sur les services de base			X		
Bases légales	Etude sur les bases légales			X		
Support à l'utilisateur	Déploiement de l'organisation de support	X		X		X
Communication et sensibilisation	Matériel promotionnel					X
Communication et sensibilisation	Plateforme de collaboration inter-autorités					X
Communication et sensibilisation	Manifestation annuelle sur le thème du numérique					X
Communication et sensibilisation	Formation <i>Passez au numérique</i>					X
Communication et sensibilisation	Système de gestion de la satisfaction des utilisateurs			X		X

2.4 Ordre d'importance des projets

Conformément à l'article 18 alinéa 2 de l'ordonnance sur les services numériques des autorités (OSNA), les demandes d'intégration d'un projet au plan de mise en œuvre sont examinées sous l'angle :

- a) de leur **alignement stratégique** : la demande est indispensable à la mise en application d'une base légale, d'une décision du Conseil d'Etat ou d'une stratégie ;
- b) du **bénéfice pour les usagers** : la demande couvre un besoin avéré et permet de simplifier les interactions avec l'autorité ;
- c) du **bénéfice métier** : la demande permet d'élargir l'offre de prestations, de gagner en efficacité (réduction des coûts), en qualité, en temps de traitement ;
- d) des **impacts sur les processus** : la demande impacte les processus liés à la production de la prestation et à l'organisation du travail.

Projet	Alignement stratégique	Bénéfice pour les usagers	Bénéfice métier	Impacts sur les processus
Portail des prestations numériques	Oui	Oui	Oui	Partiellement
Services d'identification et d'authentification	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de paiement en ligne	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de signature et de cachet électroniques	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de scannage de documents	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de vérification de documents par code QR	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de notification	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de publication	Oui	Oui	Oui	Oui
Service de représentation	Oui	Oui	Oui	Oui
Service d'intégration des prestations	Oui	Oui	Oui	Oui
Extrait cantonal du registre des poursuites	Oui	Oui	Oui	Oui
Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique	Oui	Oui	Oui	Oui
Gestion de la situation financière de l'administré	Oui	Oui	Oui	Oui
Encaissement de l'impôt communal	Oui	Partiellement	Oui	Oui

Projet	Alignement stratégique	Bénéfice pour les usagers	Bénéfice métier	Impacts sur les processus
Edition des données administratives des professionnels de la santé	Oui	Partiellement	Oui	Oui
Saisie des relevés des produits stupéfiants des pharmacies	Oui	Partiellement	Oui	Oui
Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Demande de subside assurance-maladie	Oui	Oui	Oui	Oui
*POC d'intégration d'une prestation communale (attestation de domicile)	Oui	Oui	Oui	Oui
*Projet d'intégration aux systèmes TIC communaux (POC)	Oui	Oui	Oui	Oui
*Projet d'étude et d'intégration de prestations pour les EMS/CMS (POC)	Oui	Partiellement	Oui	Oui
*Projet d'étude et d'intégration de prestations pour les entreprises (POC)	Oui	Partiellement	Oui	Oui
Demande d'un extrait du registre foncier	Oui	Oui	Oui	Oui
*Gestion des données cadastrales	Oui	Partiellement	Oui	Oui
Demande de subvention par les communes pour l'entretien du Rhône	Oui	Oui	Oui	Oui
Demande d'attestation LFAIE (projet ALEXKO)	Oui	Oui	Oui	Oui
Gestion des demandes de contributions aux entités sportives	Oui	Oui	Oui	Oui
ePeche	Oui	Oui	Oui	Oui
eChasse	Oui	Oui	Oui	Oui
Demande de prévis et d'homologation des règlements communaux	Oui	Partiellement	Oui	Oui

Projet	Alignement stratégique	Bénéfice pour les usagers	Bénéfice métier	Impacts sur les processus
Transmission des comptes et des budgets communaux	Oui	Partiellement	Oui	Oui
*eMigration	Oui	Oui	Oui	Oui
Aramis (Indemnisation LAVI, stage Avocats, examens Avocats)	Oui	Oui	Oui	Oui
Demande de subvention pour promouvoir la biodiversité	Oui	Oui	Oui	Oui
Reconnaitances d'expériences professionnelles et de formation	Oui	Oui	Oui	Oui
Digitalisation du processus de calcul des valeurs de rendements	Oui	Oui	Oui	Oui
Loi sur les services numériques des autorités	Oui	Oui	Oui	Oui
Ordonnance sur les services numériques des autorités	Oui	Oui	Oui	Oui
Règlement sur les services de base	Oui	Oui	Oui	Oui
Etude sur les bases légales	Oui	Oui	Oui	Oui
Déploiement de l'organisation de support	Oui	Oui	Oui	Oui
Matériel promotionnel	Oui	Oui	Oui	Partiellement
Plateforme de collaboration inter-autorités	Oui	Partiellement	Oui	Partiellement
Manifestation annuelle sur le thème du numérique	Oui	Partiellement	Partiellement	Non
Formation <i>Passez au numérique</i>	Oui	Non	Oui	Non
Système de gestion de la satisfaction des utilisateurs	Oui	Oui	Oui	Oui

3 Projets et mesures

Les projets et mesures ci-après sont ceux dont la mise en œuvre est prévue la période 2026 - 2029.

Ils sont regroupés sous l'initiative à laquelle ils se rattachent.

3.1 Services de base

3.1.1 Portail des prestations numériques

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le portail de prestations est destiné à devenir la porte d'entrée unique pour l'accès aux prestations des autorités valaisannes.

L'installation du portail est naturellement la première étape indispensable à permettre la fourniture de prestations.

Le canton du Valais a réalisé une étude visant à choisir une variante d'implémentation et est arrivé à la conclusion que la solution intercantonale iGovPortal représentait la voie la plus sûre, la plus pérenne et la plus économique. C'est donc ce produit qui sera installé et mis en service pour les prestations numériques des autorités valaisannes.

Livrables

- ⑤ Mise en service pour le public
- ⑥ Mise à niveau du portail (V9)
- ⑦ Mise à niveau du portail (V9.2)
- ⑧ Mise à niveau du portail (NextGen)

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
⑤ 01.2025	-	⑦ 06.2027	⑧ 06.2028	-
⑥ 09.2025				

3.1.2 Services d'identification et d'authentification

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'identification et authentification permet à un usager de se connecter au portail en mode sécurisé, ce qui lui permet d'accéder à son compte et de commander des prestations exigeant une authentification.

Livrables

- ② Etude pour l'extension de la mise à disposition du service aux autres autorités
- ③ Extension de la mise à disposition du service aux autres autorités
- ④ Décommissionnement de la VS-ID
- ⑤ Introduction de l'eID nationale
- ⑥ Décommissionnement de la SwissID

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	-	② 06.2027 ③ 12.2027 ④ 12.2027 ⑤ 12.2027	⑥ 12.2028	-

3.1.3 Service de paiement en ligne

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le paiement en ligne permet à un usager de s'acquitter de l'émolument lié à la fourniture d'une prestation en utilisant un moyen de paiement électronique.

Livrables

- ② Mise en place du système de paiement en ligne pour les prestations numériques délivrées par les autorités communales.
- ③ Etude sur la mise en œuvre du système de paiement en ligne pour les prestations numériques délivrées par les autres autorités.
- ④ Mise en place du système de paiement en ligne pour les prestations numériques délivrées par les autres autorités.

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	② 06.2026	③ 06.2027 ④ 12.2027	-	-

3.1.4 Service de signature et de cachet électroniques

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

La signature et le cachet électroniques permettent de garantir l'authenticité et la validité d'un document.

Livrables

- ❶ Analyse des besoins
- ❷ Mise en place du service de signature électronique pour une utilisation dans le cadre de la fourniture de prestations numériques
- ❸ Extension de l'utilisation du service aux autres autorités

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Etude sur les bases légales

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 12.2026	❷ 06.2027 ❸ 12.2027	-	-

3.1.5 Service de scannage de documents

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le scannage permet de joindre la photo d'un document à une demande de prestation numérique qui l'exigerait.

Livrables

- ① Mise en place du service de scannage
- ② Extension du service aux autres autorités

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	① 03.2026	② 12.2027	-	-

3.1.6 Service de vérification de documents par code QR

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Un code QR généré à partir des informations figurant sur un document est apposé sur celui-ci. Une application mobile permet de scanner ce code et de comparer de visu le contenu imprimé avec les éléments stockés dans le code QR. Ainsi, il est possible de vérifier que les informations n'ont pas été altérées, y-compris sur un document imprimé.

Livrables

- ① Analyse et spécification des besoins
- ② Mise en place du service de vérification par QR-code
- ③ Extension du service aux autres autorités

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	① 06.2026 ② 12.2026	③ 12.2027	-	-

3.1.7 Service de notification

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de notification permet l'émission de courts messages et alertes à l'intention des usagers.

Les échanges entre usagers et autorités doivent se dérouler entièrement dans un environnement sécurisé à travers le portail par le canal du compte personnel et ne pas utiliser les systèmes de messagerie standard. C'est pourquoi, lorsqu'un nouveau document ou une communication est émise par une autorité à destination d'un usager, une notification, émise sous forme de SMS, d'e-mail ou de notification « push » sur téléphone mobile, le prévient et l'invite à se connecter au portail pour consulter son compte personnel. Pour des raisons de coûts, il n'est pas envisagé à ce stade d'utiliser le canal SMS.

Livrables

- ② Mise en œuvre des notifications en mode « push »

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Nouvelle app VS

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	-	② 12.2027	-	-

3.1.8 Service de publication

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de publication permet l'envoi de documents vers les comptes des usagers.

Lorsqu'il n'est pas possible ou peu rentable de réaliser une automatisation entre l'application métier fournissant la prestation et le portail pour assurer le retour des documents délivrés en sortie vers le compte, une interface permet à un collaborateur administratif de poster un document manuellement à destination du compte d'un usager.

Livrables

- ① Etude d'une solution permettant d'envoyer un message ou un document vers le compte d'un usager
- ② Déploiement du système permettant d'envoyer un message ou un document vers le compte de l'utilisateur

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	① 09.2026	② 06.2027	-	-

3.1.9 Service de représentation

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de représentation est destiné à permettre aux usagers du portail de déléguer la réalisation de tâches spécifique à des tiers. Grâce à ce service, un contribuable pourra par exemple accorder les droits à son partenaire ou à sa fiduciaire de consulter son dossier fiscal. Il pourra évidemment révoquer cette autorisation en tout temps.

Livrables

- ① Analyse préalable visant à poser le concept technique de représentation
- ② Mise en œuvre de la représentation de personnes physiques à personnes physiques
- ③ Mise en œuvre de la représentation impliquant les personnes morales
- ④ Mise en œuvre de la représentation au sein des autorités communales
- ⑤ Mise en œuvre de la représentation pour les autres autorités

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Services d'identification et d'authentification

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 06.2025	④ 06.2026 ③ 09.2026 ② 12.2026	⑤ 06.2027	-	-

3.1.10 Service d'intégration des prestations

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service d'intégration des prestations a pour objectif de standardiser la mise à disposition de prestations des autorités sur le portail. Cette standardisation s'appliquera d'une part à l'interface visuelle (frontend) afin d'offrir aux une expérience utilisateur constante et cohérente et d'autre part aux interfaces vers les applicatifs métiers.

Livrables

- ② Conception et acquisition du service d'intégration
- ③ Mise en œuvre par le biais de l'intégration d'une prestation sous la forme d'un POC
- ④ Mise en place d'un tableau de bord de traitement des demandes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Services d'identification et d'authentification
- POC d'intégration d'une prestation communale

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
② 04.2025	③ 03.2026 ④ 03.2026	-	-	-

3.2 Prestations numériques

Les prestations précédées d'un astérisque (*) sont des prestations conjointes qui doivent figurer au plan de mise en œuvre afin qu'un co-financement par le Canton soit possible (art. 24 al. 2 LSNA).

3.2.1 Extrait cantonal du registre des poursuites

Unité d'organisation responsable

Service des poursuites et faillites

Description

L'extrait cantonal du registre des poursuites atteste de la présence ou de l'absence de procédure de poursuites à l'encontre de la personne concernée.

Cette attestation est requise dans plusieurs démarches administratives importantes telles que la signature d'un bail à loyer ou la demande d'un crédit.

Livrables

- ② Mise à niveau de la prestation sur le portail V9
- ③ Etude et déploiement de la demande d'un extrait cantonal du registre des poursuites pour une personne morale
- ④ Mise à niveau de la prestation avec le service d'intégration (Mendix)

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
② 09.2025	③ 09.2026	④ 06.2027	-	-

3.2.2 Consultation de pièces du dossier fiscal d'une personne physique

Unité d'organisation responsable

Service cantonal des contributions

Description

Le Service cantonal des contribution (SCC) reçoit de nombreuses demandes de la part des contribuables en vue d'obtenir des copies de divers documents fiscaux, la plupart du temps pour leur permettre de remplir la nouvelle déclaration fiscale, ou pour des besoins privés, souvent dans le cadre de divorces.

Ces demandes parviennent la plupart du temps par mail, courrier ou demande téléphonique. Le SCC fait le nécessaire et envoie par courrier postal, à l'adresse fiscale du contribuable, les documents demandés.

Le SCC souhaite digitaliser ces demandes récurrentes par le biais d'une prestation en ligne qui offrirait au contribuable la possibilité d'accéder directement aux documents spécifiques identifiés par le SCC.

Livrables

- ② Mise à niveau de la prestation sur le portail V9
- ③ Consultation des documents du dossier fiscal par un représentant (fiduciaire)
- ④ Réception de documents plus anciens dans le compte sur demande
- ⑤ Mise à niveau de la prestation avec le service d'intégration

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
② 09.2025	③ 12.2026	⑤ 06.2027 ④ 12.2027	-	-

3.2.3 Gestion de la situation financière de l'administré

Unité d'organisation responsable

Administration cantonale des finances

Description

L'administré a la possibilité de se tenir informé de sa situation financière de manière globale en partant de la consultation d'un tableau de synthèse disponible par le portail sous « Gérer sa situation financière ».

Une seconde étape consistera à mettre à la disposition de l'administré des prestations financières spécifiques lui permettant de formuler des demandes liées à sa situation financière, telles qu'une demande d'extrait de compte ou une demande de délai de paiement.

Livrables

- ❶ Etude et analyse de la prestation de consultation et des prestations financières spécifiques
- ❷ Mise en œuvre de la prestation de consultation de la situation financière d'un contribuable
- ❸ Mise en œuvre des prestations financières spécifiques

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Portail des prestations numériques
- Service de représentation
- Service de paiement
- Service de notification

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 06.2026 ❷ 12.2026	❸ 12.2027	-	-

3.2.4 Encaissement de l'impôt communal

Unité d'organisation responsable

Service cantonal des contributions

Description

L'article 219 alinéa 1 lettre b, modifié lors de la récente révision de la loi fiscale, offre la possibilité aux administrations communales du canton du Valais qui le souhaitent, de déléguer au Service cantonal des contributions la notification et la perception des impôts communaux. Cette disposition prendra effet le 01.01.2028.

Le Service cantonal des contributions doit donc mettre en œuvre les solutions informatiques nécessaires pour garantir la perception des impôts communaux à venir, ceci en sus du système actuel qui doit perdurer pour les communes qui renonceront à déléguer à l'administration fiscale l'encaissement de leurs impôts.

Livrables

- ① Etude sur la perception des impôts communaux par le canton
- ② Mise à jour de la prestation existante (consulter des pièces du dossier fiscal) et mise à disposition d'un cockpit financier et de reporting spécifique pour les communes
- ③ Déploiement des solutions numériques pour les communes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 10.2025	-	② 09.2027	③ 01.2028	-

3.2.5 Edition des données administratives des professionnels de la santé

Unité d'organisation responsable

Service de la santé publique

Description

Cette prestation permet aux professionnels de la santé et aux institutions sanitaires d'annoncer des modifications de certaines données administratives les concernant. Ces informations de contact sont recensées dans un registre des professionnels et des institutions de la santé. Les usagers sont identifiés.

Livrables

- ② Mise en œuvre de la prestation pour les professionnels de la santé
- ③ Mise à niveau de la prestation sur la version 9 du portail
- ④ Mise en œuvre de la prestation pour les institutions

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
② 04.2025	④ 06.2026	-	-	-
③ 09.2025				

3.2.6 Saisie des relevés des produits stupéfiants des pharmacies

Unité d'organisation responsable

Service de la santé publique

Description

Cette prestation s'adresse aux pharmacies qui remettent des produits stupéfiants (produits de substitution à l'héroïne). En Valais, environ 380 patients se procurent quotidiennement ces produits auprès des pharmacies. Un contrôle des substances est prescrit par le droit fédéral, cette compétence est déléguée au pharmacien cantonal.

Aujourd'hui ce relevé est effectué au moyen d'un formulaire Excel remis une fois par mois au pharmacien cantonal. Cette prestation en ligne permettra aux pharmacies d'alimenter directement une base de données afin d'effectuer les contrôles nécessaires.

L'interface utilisateur de cette prestation sera complètement intégrée au portail.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à étudier l'intégration au portail
- ❷ Mise en œuvre de la prestation avec identification des personnes physiques
- ❸ Mise en œuvre de la délégation de personnes morales à personnes physiques

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
❶ 12.2025	❷ 06.2026	-	-	-
	❸ 12.2026			

3.2.7 Demande d'autorisation de pratiquer pour les professionnels de la santé

Unité d'organisation responsable

Service de la santé publique

Description

Cette prestation s'adresse aux professionnels de la santé demandant une autorisation de pratiquer leur métier en Valais. Cela concerne toutes les professions de la santé (médecin, pharmaciens, sages-femmes, physiothérapeutes, ...). Environ 500 autorisations de pratiquer sont délivrées chaque année.

Cette prestation va permettre aux professionnels de la santé de saisir en ligne les informations nécessaires et fournir les documents obligatoires pour l'obtention de l'autorisation de pratiquer.

Un processus analogue est appliqué pour l'obtention d'une autorisation à facturer à charge de l'assurance maladie obligatoire. Ce processus doit également être numérisé.

La finalité de la prestation permettra de générer tous les documents nécessaires pour pratiquer et facturer.

L'interface utilisateur de cette prestation sera complètement intégrée au portail.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à étudier les exigences et le périmètre détaillé de la prestation
- ❷ Mise en œuvre de la prestation avec identification des personnes physiques

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service de scannage de documents

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 06.2026	❷ 03.2027	-	-

3.2.8 Demande de subside assurance-maladie

Unité d'organisation responsable

Service de la santé publique

Description

Cette prestation s'adresse au citoyen désirant faire une demande de subside d'assurance-maladie.

Une démarche simplifiée permettra de transmettre un dossier pour la demande qui sera évalué par la caisse de compensation du canton du Valais.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à étudier les exigences et le périmètre détaillé de la prestation
- ❷ Mise en œuvre de la prestation avec identification des personnes physiques

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service de scannage de documents

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 03.2026	-	-	-
	❷ 09.2026			

3.2.9 *POC d'intégration d'une prestation communale (attestation de domicile)

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

En collaboration avec les communes pilotes, ce POC d'intégration vise à mettre en œuvre une première prestation communale en utilisant les données des communes.

Livrables

- ① Etude préalable permettant de faire le choix de la prestation et du périmètre
- ② Conception et mise en œuvre de la nouvelle prestation (POC)
- ③ Déploiement de la prestation auprès des 4 communes pilotes
- ④ Déploiement de la prestation sur l'ensemble des communes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 04.2025	③ 03.2026	-	-	-
② 12.2025	④ 12.2026			

3.2.10 *Projet d'intégration aux systèmes TIC communaux (POC)

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

En collaboration avec les communes pilotes et leurs fournisseurs de service, ce POC d'intégration vise à valider les choix technologiques fait dans le cadre du projet *Service d'intégration des prestations*.

Livrables

- ❶ Etude préalable permettant de faire le choix de la prestation et du périmètre
- ❷ Conception et mise en œuvre de la nouvelle prestation (POC)
- ❸ Déploiement de la prestation auprès des communes pilotes
- ❹ Déploiement de la prestation auprès de toutes les communes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 06.2026	❸ 03.2027	-	-
	❷ 12.2026	❹ 12.2027		

3.2.11 *Projet d'étude et d'intégration de prestations des EMS/CMS (POC)

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

En collaboration avec les EMS et CMS, ce POC d'intégration a pour objectif, dans un premier temps, d'identifier et de prioriser les prestations à intégrer. Dans un second temps, il vise à mettre en œuvre une première prestation, en s'appuyant sur les résultats de l'étude préalable.

Livrables

- ❶ Etude préalable permettant de faire le choix des prestations prioritaires et de leur périmètre
- ❷ Conception et mise en œuvre d'une nouvelle prestation pour les EMS/CMS (POC)
- ❸ Déploiement de la prestation pour les EMS/CMS
- ❹ Conception, mise en œuvre et déploiement des autres prestations prioritaires

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 12.2026	❷ 09.2027 ❸ 12.2027	❹ 12.2028	-

3.2.12 *Projet d'étude et d'intégration de prestations pour les entreprises (POC)

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

En collaboration avec les entreprises et les organisations professionnelles, ce POC d'intégration a pour objectif, dans un premier temps, d'identifier et de prioriser les prestations à intégrer. Dans un second temps, il vise à mettre en œuvre une première prestation, en s'appuyant sur les résultats de l'étude préalable.

Cette prestation sera pleinement intégrée au portail des autorités.

Livrables

- ❶ Etude préalable permettant de faire le choix des prestations prioritaires et de leur périmètre
- ❷ Conception et mise en œuvre d'une nouvelle prestation pour les entreprises (POC)
- ❸ Déploiement de la prestation pour les entreprises
- ❹ Conception, mise en œuvre et déploiement des autres prestations prioritaires

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 12.2026	❷ 09.2027 ❸ 12.2027	❹ 12.2028	-

3.2.13 Demande d'un extrait du registre foncier

Unité d'organisation responsable

Service du registre foncier

Description

Cette prestation permet aux citoyens de faire la demande d'un extrait du registre foncier.

Cette prestation en ligne existe déjà et sera intégrée au portail des autorités. Elle utilise entre autres le service d'authentification permettant à l'utilisateur de se connecter avec AGOV.

Livrables

- ① Etude préalable permettant de définir le périmètre
- ② Mise en œuvre et déploiement

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 12.2025	② 03.2026	-	-	-

3.2.14 *Gestion des données cadastrales

Unité d'organisation responsable

Service du registre foncier

Description

Le Canton du Valais compte actuellement 122 communes avec, pour chacune, un cadastre dirigé par un teneur des registres et son substitut. Il existe principalement trois éditeurs de logiciels permettant la gestion de ces données. Suite à des annonces de deux de ces éditeurs, les solutions actuelles doivent être remplacées ces prochaines années et des solutions transitoires doivent être mises en place dans les plus brefs délais.

Le système actuel engendre des processus redondants qui peuvent être optimisés. De plus, les modifications liées aux taxes cadastrales sont traitées via des processus fastidieux, non digitalisés, nécessitant l'implication de nombreuses ressources, principalement issues de l'administration cantonale.

Face à ce constat, le Canton du Valais et la Fédération des communes valaisannes (FCV) souhaitent lancer un projet de mise en place d'une solution informatique unique pour la gestion des données cadastrales, en remplacement des solutions actuelles déployées indépendamment dans chaque commune. Ce projet vise à centraliser, optimiser, sécuriser et améliorer la qualité des données cadastrales tout en assurant la continuité opérationnelle des services fournis par les communes et le Canton.

Livrables

- ① Phase d'initialisation du projet et analyse préalable des éléments financiers, légaux et techniques
- ② Achat ou mise en œuvre de la nouvelle solution
- ③ Déploiement de la solution centralisée avec la migration des 122 communes et maintien des solutions actuelles

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 06.2025	-	② 03.2027	③ 12.2028	-

3.2.15 Demande de subvention par les communes pour l'entretien du Rhône

Unité d'organisation responsable

Service des dangers naturels

Description

Régulièrement, les communes valaisannes sont chargées de réaliser des travaux d'entretien du Rhône sur leur territoire. Ces travaux sont éligibles à des subventions et pour en bénéficier, les communes doivent déposer une demande de subvention auprès du Service des dangers naturels (SDANA).

Le SDANA étudie et valide chacune des demandes pour ensuite déclencher le remboursement des travaux réalisés.

Cette prestation va permettre aux communes de faire les demandes en ligne depuis le portail des autorités.

Livrables

- ① Etude préalable permettant de définir le périmètre
- ② Mise en œuvre et déploiement de la nouvelle prestation

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 09.2025	② 06.2026	-	-	-

3.2.16 Demande d'attestation LFAIE (projet ALEXKO)

Unité d'organisation responsable

Service du développement territorial

Description

Le Service du développement territorial (SDT) est l'autorité compétente pour émettre les attestations au sens de la loi cantonale du 31 janvier 1991 réglant l'application de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Actuellement, les demandes sont faites par les avocats/notaires via email ou courrier postal au SDT et les attestations sont signées manuellement au nom du chef de service et rendues en format papier par la poste. Les collaborateurs et collaboratrices traitant les demandes signent les attestations pour ordre du chef de service. La génération des documents des attestations est gérée dans l'application PAZ+ et les documents stockés dans ECM-SDT.

Cette prestation va permettre aux personnes à l'étranger de faire les demandes en ligne depuis le portail des autorités.

Livrables

- ① Etude préalable permettant de définir le périmètre
- ② Mise en œuvre de la prestation
- ③ Déploiement de la nouvelle prestation dans le portail

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Portail des prestations numériques
- Compte d'utilisateur
- Service d'identification et d'authentification
- Service d'intégration des prestations

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 12.2025	② 06.2026 ③ 09.2026	-	-	-

3.2.17 Gestion des demandes de contributions aux entités sportives

Unité d'organisation responsable

Office cantonal du sport

Description

Le Fonds du sport du canton du Valais octroie des contributions (environ 5.5 millions/an) à diverses entités sportives pour soutenir le sport et l'activité physique dans le canton. Le processus actuel de gestion des demandes de contribution est manuel et implique un traitement papier volumineux.

La prestation permettra d'automatiser et rationaliser le processus de gestion des différents types de demandes de contribution tout en améliorant l'efficacité, la transparence et la redevabilité.

Les prises de décision pour la Commission du Fonds du sport seront aussi facilitées et la qualité de service sera améliorée pour gagner en visibilité sur les demandes.

Livrables

- ① Analyse détaillée des types de demandes
- ② Pilote avec un groupe d'utilisateurs définis
- ③ Configuration des demandes et intégration avec les services de base du canton

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 03.2025	-	-	-	-
② 09.2025				
③ 12.2025				

3.2.18 ePêche

Unité d'organisation responsable

Service de la chasse, de la pêche et de la faune

Description

Mise à niveau de la prestation existante permettant la gestion digitalisée de la pêche et des activités du pêcheur. La prestation permet également au garde faune d'effectuer les contrôles.

Livrables

- ① Mise en œuvre de la nouvelle version de ePêche

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 12.2025	-	-	-	-

3.2.19 eChasse

Unité d'organisation responsable

Service de la chasse, de la pêche et de la faune

Description

Mise à niveau de la prestation existante permettant la gestion digitalisée de la chasse et des activités du chasseur. La prestation permet également au garde faune d'effectuer les contrôles.

Livrables

- ① Mise en œuvre de la nouvelle version de eChasse

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	① 06.2026	-	-	-

3.2.20 Demande de préavis et d'homologation des règlements communaux

Unité d'organisation responsable

Service des affaires intérieures et communales

Description

Actuellement, les communes qui doivent faire homologuer un nouveau règlement, envoient le règlement au format papier au SAIC. Le SAIC photocopie les documents, les scanne puis les transmet dans les différents services compétents en vue d'un préavis. Une fois l'ensemble des préavis collectés, le juriste les analyse, les transmet à la commune avec d'éventuels compléments.

Les 122 communes envoient leurs nouveaux règlements pour homologation qui nécessitent souvent le préavis de plusieurs services. De nombreux documents transitent donc entre les services. Le transfert de ces documents se fait majoritairement au format papier, ce processus est donc fortement chronophage.

Livrables

- ❶ Déploiement et pilote avec un nombre défini de communes
- ❷ Déploiement de la prestation pour toutes les communes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 01.2026	-	-	-
	❷ 06.2026			

3.2.21 Transmission des comptes et des budgets communaux

Unité d'organisation responsable

Service des affaires intérieures et communales

Description

Selon la loi sur les communes du 5 février 2004, les communes municipales et bourgeoisiales sont placées sous la surveillance du Conseil d'Etat valaisan. Au travers de la section des finances communales, le service des affaires intérieures et communales (SAIC) collecte les données financières et démographiques de chaque commune valaisanne. Ces données sont utilisées à des fins de statistiques d'une part, mais également en vue de l'établissement d'un rapport annuel, dressant l'état des finances des 122 communes valaisannes.

Actuellement, le SAIC envoie manuellement un document Excel modèle à chacune des communes, afin que celles-ci le complètent et le renvoient au SAIC pour analyse. En complément, une version papier est systématiquement transmises au SAIC pour permettre l'archivage des documents. Le but de cette prestation est alors de faciliter la transmission des comptes de manière numérique et d'assurer un meilleur suivi dans la réception et le suivi des documents à remettre.

Livrables

- ❶ Déploiement et pilote avec un nombre défini de communes
- ❷ Déploiement de la prestation pour toutes les communes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 01.2026	-	-	-
	❷ 06.2026			

3.2.22 *eMigration

Unité d'organisation responsable

Service de la population et des migrations

Description

Le Service de la population et des migrations (SPM) a mis en place un système interne pour gérer numériquement les dossiers de titres de séjour, permis d'établissement, demandes d'asile et départs. Un portail a été créé pour permettre aux communes de soumettre leurs dossiers en ligne.

Une seconde phase a pour objectif de créer un portail destiné aux administrés qui doit inclure des formulaires dynamiques avec paiement aux communes et au canton.

Livrables

- ❶ Déploiement du pilote eMigration
- ❷ Déploiement de eMigration pour toutes les communes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification
- Service de paiement en ligne

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 04.2026	-	-	-
	❷ 12.2026			

3.2.23 Aramis (Indemnisation LAVI, stage Avocats, examens Avocats)

Unité d'organisation responsable

Service juridique de la sécurité et de la justice

Description

Cette prestation contient plusieurs fonctionnalités qui s'adressent autant aux citoyens qu'aux nouveaux avocats.

Les citoyens pourront demander une indemnisation LAVI grâce à un formulaire spécifique. Les nouveaux avocats pourront eux faire des demandes de stages ou d'examens grâce à un formulaire spécifique.

Livrables

- ① Mise en œuvre de Aramis et des fonctionnalités pour les citoyens et les jeunes avocats

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification
- Service de scanning

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	① 06.2026	-	-	-

3.2.24 Demande de subvention pour promouvoir la biodiversité

Unité d'organisation responsable

Service des forêts, de la nature et du paysage

Description

Cette prestation est destinée à la soumission de demandes de subventionnement dans le cadre des aides financières pour promouvoir la biodiversité, du paysage et de l'adaptation aux changements climatiques en milieu bâti.

Livrables

- ❶ Etude préalable permettant de définir le périmètre
- ❷ Mise en œuvre et déploiement de la nouvelle prestation

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 01.2026	-	-	-
	❷ 06.2026			

3.2.25 Reconnaissances d'expériences professionnelles et de formation

Unité d'organisation responsable

Service de l'industrie, du commerce et du travail

Description

Cette prestation permet au citoyen de soumettre les reconnaissances d'expériences professionnelles et de formation et d'obtenir les documents nécessaires.

Livrables

- ❶ Etude préalable permettant de définir le périmètre
- ❷ Mise en œuvre et déploiement de la nouvelle prestation

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 01.2026	-	-	-
	❷ 06.2026			

3.2.26 Digitalisation du processus de calcul des valeurs de rendements

Unité d'organisation responsable

Service cantonal de l'agriculture

Description

Cette étude préalable doit permettre d'évaluer la collecte des données dans le SIT et définir la solution informatique à engager pour répondre à ce besoin d'optimisation de ce processus transversal de calcul des valeurs de rendements.

Dès l'étude terminée une phase de mise en œuvre sera prévue pour implémenter la prestation.

Livrables

- ❶ Etude préalable permettant de définir le périmètre
- ❷ Mise en œuvre et déploiement de la nouvelle prestation

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Service d'identification et d'authentification
- Service de représentation

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 03.2026	-	-	-
	❷ 09.2026			

3.3 Bases légales

3.3.1 Loi sur les services numériques des autorités valaisannes

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le projet de loi sur les services numériques des autorités (LSNA) va principalement permettre d'étendre le périmètre des services numériques à toutes les autorités et d'imposer une normalisation technologique dans le domaine des services de base, soient deux facteurs dont la finalité globale sera de proposer des prestations numériques plus rapidement et à moindre coût.

Livrables

- ① Elaboration du projet de loi, consultation et transmission au Grand Conseil (06.2023)
- ② Traitement par le Grand Conseil (1^e lecture) (12.2023)
- ③ Traitement par le Grand Conseil (2^e lecture)
- ④ Entrée en vigueur

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
④ 01.2025	-	-	-	-

3.3.2 Ordonnance sur les services numériques des autorités valaisannes

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

La loi sur les services numériques des autorités (LSNA) devra être complétée par une ordonnance en précisant les modalités d'application.

Cette ordonnance devra idéalement être approuvée au moment de l'entrée en force de la loi afin d'en faciliter la mise en œuvre.

Livrables

- ① Elaboration du projet d'ordonnance
- ② Libération par le Conseil d'Etat pour consultation du Grand Conseil
- ③ Corrections et adoption par le Conseil d'Etat
- ④ Entrée en vigueur

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
④ 01.2024	-	-	-	-

3.3.3 Règlement sur les services de base

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le règlement vise à énumérer et décrire les services de base dans le détail et précise leurs périmètres et conditions d'utilisation.

Livrables

- ① Elaboration du projet de règlement
- ② Adoption par le Conseil d'Etat

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	① 06.2026	-	-	-
	② 12.2026			

3.3.4 Etude sur les bases légales

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'étude vise à déterminer les éléments des principales bases légales fédérales et cantonales qui compliquent voire empêchent une dématérialisation complète des processus administratifs. A l'issue de cette analyse, des mesures correctives seront proposées et leurs conséquences documentées. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une nouvelle évaluation,

Livrables

- ① Rédaction de l'étude
- ② Proposition de mesures correctives et analyse de l'impact
- ③ Rédaction du rapport en réponse au postulat 2021.12.552 Éliminer les obstacles juridiques à la numérisation !

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Loi sur les services numériques des autorités

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 09.2025	② 06.2026 ③ 12.2026	-	-	-

3.4 Support à l'utilisateur

3.4.1 Déploiement de l'organisation de support

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'utilisation par le public des services numériques ouvre une nouvelle dimension en matière de support. Il ne s'agit plus simplement de soutenir les collaborateurs internes, mais l'ensemble de la population et des entreprises, en particulier pour les services de base dont le support relève du Canton comme le prévoit l'article 23 alinéa 1 LSNA.

Assurer ce support nécessite d'adapter les moyens et l'organisation en termes humains et techniques.

Livrables

- ② Mise en service du support dans le cadre d'une prestation pilote
- ③ Mise en service du support aux services de base (lot 1)
- ④ Elaboration d'un concept d'évolution et d'extension du service de support

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

- Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
② 01.2025	④ 12.2026	-	-	-
③ 01.2025				

3.5 Communication et sensibilisation

3.5.1 Matériel promotionnel

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

L'utilisation des services numériques dépendra sensiblement de la promotion qui en aura été faite envers le public. Afin de faire largement connaître ces services numériques, il est nécessaire d'avoir recours à de la publicité.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de présenter les diverses prestations avec une identité visuelle homogène, il a été décidé de réaliser divers supports promotionnels réutilisables et adaptable au contexte de chaque prestation.

Livrables

- ① Mise à jour du site « Stratégie numérique VS »
- ③ Flyer SCC 12.26
- ④ Affichette A3
- ⑤ Dossier de presse
- ⑥ Communication sur les plateformes en ligne (site institutionnel, Youtube)
- ⑦ Elaboration d'un kit de communication pour les prestations d'autres autorités

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
③ 01.2025	⑦ 06.2026	-	-	-
④ 01.2025				
⑤ 01.2025				
⑥ 03.2025				
① 12.2025				

3.5.2 Plateforme de collaboration inter-autorités

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de l'administration numérique met en place une plateforme collaborative type extranet afin de faciliter la coordination et l'échange d'informations entre les différentes autorités dans le cadre du développement du portail online.vs.ch et des prestations numériques.

Cet espace centralisé doit permettre d'améliorer la collaboration, d'assurer une cohérence des pratiques et de mettre à disposition les ressources nécessaires, comme des standards, des marches à suivre, des kits de communication, de manière simple et structurée.

Livrables

- ① 2026 : Présentation d'un concept aux communes
- ② 2026 : Mise en œuvre du concept

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	① 06.2026	-	-	-
	② 12.2026			

3.5.3 Manifestation annuelle sur le thème du numérique

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le service de l'administration numérique organise chaque année une manifestation sur la thématique du numérique. Cette manifestation peut se concrétiser sous la forme d'un symposium romand, d'un atelier de travail avec les autres autorités ou de conférence.

Livrables

- ② 2025 : séance d'information sur la stratégie et ateliers à l'intention des communes
- ③ 2026 : séance d'information sur les projets communaux et l'organisation de la collaboration avec les communes

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
② 06.2025	③ 06.2026	-	-	-

3.5.4 Formation *Passez au numérique*

Unité d'organisation responsable

Service des ressources humaines

Description

Dans le cadre de la transformation numérique, le Service des ressources humaines en collaboration avec le Service de l'administration numérique met en place un cours qui se concentre non seulement sur les nouveaux outils et technologies, mais aussi sur le facteur humain. Des thèmes tels que l'introduction à la transformation numérique, les changements et défis induits dans l'administration ainsi que les impacts sur les bases légales seront aussi abordés.

Livrables

- ① Mise sur pied d'une formation d'une journée en français et en allemand pour les cadres supérieurs des administrations cantonales et communales

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
① 07.2025	-	-	-	-

3.5.5 Système de gestion de la satisfaction des utilisateurs

Unité d'organisation responsable

Service de l'administration numérique

Description

Le système de gestion de la satisfaction des utilisateurs est une solution conçue pour recueillir, analyser et suivre les retours des usagers. Il permet de mesurer la qualité des services proposés grâce à des enquêtes, des avis et des évaluations. Ce système aide à identifier les points forts et les axes d'amélioration. Il facilite également la communication entre l'administration cantonale et les usagers afin de mieux répondre à leurs attentes. Enfin, il contribue à améliorer l'expérience utilisateur.

Livrables

- ❶ Analyse préalable visant à poser le concept fonctionnel et technique du système de gestion de la satisfaction
- ❷ Mise en œuvre et déploiement du système de gestion de la satisfaction

Dépendance avec d'autres projets ou mesures

Aucune

Période de réalisation

2025	2026	2027	2028	2029
-	❶ 03.2026	-	-	-
	❷ 12.2026			